

DOCUMENT S/11120*

Lettre, en date du 20 novembre 1973, adressée au Secrétaire général
par le représentant de la République arabe syrienne

[Original : anglais]
[20 novembre 1973]

Comme suite à ma lettre en date du 19 novembre 1973 [S/11119], j'ai l'honneur, d'ordre de mon gouvernement, d'appeler votre attention sur les nouvelles violations des Conventions de Genève, nombreuses et importantes, commises par les forces israéliennes d'occupation après le cessez-le-feu et en dépit de celui-ci. Depuis plusieurs jours, les forces israéliennes d'occupation se livrent à des opérations de pillage systématique des récoltes, des magasins et des maisons dans les territoires occupés, utilisant des moyens de transport militaires sous les yeux mêmes des observateurs de l'ONU. Le village de Jubbatta-Al-Khashab tout entier a été mis à sac, et le pillage, qui s'est étendu de là à d'autres villages, gagnera peut-être l'ensemble des territoires occupés. Le Gouvernement de la République arabe syrienne est tenu en conscience de réserver tous ses droits à dommages-intérêts et à indemnisation pour les récoltes et les biens pillés.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

*Le représentant permanent
de la République arabe syrienne
auprès de l'Organisation des Nations Unies,*

(Signé) Haissam KELANI

* Distribué également comme document de l'Assemblée générale sous la cote A/9328.

DOCUMENT S/11121

Lettre, en date du 19 novembre 1973, adressée au Secrétaire général
par le représentant de l'Oman

[Original : anglais]
[20 novembre 1973]

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le dimanche 18 novembre 1973, vers 14 heures (heure locale), un avion militaire des forces aériennes du Yémen du Sud a pénétré dans l'espace aérien omanais jusqu'à une distance de 10 kilomètres et bombardé la région de Makinat Al-Shahm, contiguë à la frontière du Yémen du Sud.

Le Gouvernement du Yémen du Sud poursuit ses visées et ses activités agressives contre l'Oman et continue de menacer la paix et la sécurité de toute la région. Le Gouvernement du Sultanat d'Oman a déjà eu l'occasion de vous informer des provocations répétées auxquelles se livre le Gouvernement du Yémen du Sud. D'autre part, il est maintenant devenu manifeste que des unités de l'armée régulière du Yémen du Sud ont à plusieurs reprises pénétré en territoire omanais afin d'y perpétrer des actes de sabotage aux côtés des insurgés des monts Dhofar.

Le Gouvernement de Sultanat d'Oman, qui n'a nul désir d'élargir le champ d'action des conflits mondiaux existants, vous prie instamment de bien vouloir, en tant que Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, exercer vos bons offices pour convaincre le Gouvernement du Yémen du Sud de cesser d'inciter à des provocations et de ne plus s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Oman.

Je vous demande de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies comme document du Conseil de sécurité.

*Le chargé d'affaires par intérim
de la mission permanente de l'Oman
auprès de l'Organisation des Nations Unies,*

(Signé) Ahmed AL-JAMALI